

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 3
Nombre de présents : 26

**N° 21 – PETITE ENFANCE –
EDUCATION – JEUNESSE**

**Demande de subvention
auprès du Département
Appel à projets « Terre de
Jeux »**

Rapporteur :

Charlotte Loubet-Latour,
conseillère municipale
déléguée

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 avril 2024 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint
Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Bruno Garraialde, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Benjamin Marcille, Sylvie Dargains, Valérie Othaburu-Fischer, Manuel de Lara, Nicolas Charrier, Gaëlle Lapix, Pascal Lafitte, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

- Delphine de Torregrosa, conseillère municipale déléguée à Nathalie Morice, adjointe
- Pascale Fossecave, conseillère municipale déléguée à Guillaume Colas, adjoint
- Christine Gonzalo conseillère municipale à Manuel Vaquero, conseiller municipal délégué
- Isabelle Tinaud-Nouvian, conseiller municipal à Manuel de Lara, conseiller municipal
- Yvette Debarbieux, conseillère municipale à Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity conseillère municipale
- Hugo Maillos, conseiller municipal à Pascal Lafitte, conseiller municipal

Absents : Monique Labattut, conseillère municipale

Date de la convocation : 29 mars 2024

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Nathalie Morice a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

N°21 – PETITE ENFANCE – EDUCATION – JEUNESSE

Demande de subvention auprès du Département Appel à projets « Terre de Jeux »

Mme Loubet-Latour, conseillère municipale déléguée, expose :

Le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques souhaite soutenir les initiatives locales menées en faveur de la promotion et du développement des activités physiques et pratiques sportives pour tous sur l'ensemble de son territoire.

A cette occasion, le Département a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) « animations Terre de Jeux 2024 » visant à faciliter l'émergence de projets sur la thématique « Terre de Jeux 2024 » au sein des Pyrénées-Atlantiques.

Les bénéficiaires sont :

- Les associations sportives loi 1901 établies dans les Pyrénées-Atlantiques ;
- Les collectivités territoriales labellisées « Terre de Jeux 2024 » par le COJOP Paris 2024 du département des Pyrénées-Atlantiques.

Le projet doit répondre aux objectifs suivants :

- Favoriser la découverte et/ou la pratique de l'activité physique bien-être et du sport ;
- Proposer des animations ouvertes à tous en promouvant les valeurs sportives ;
- Célébrer les jeux dans les territoires ;
- Provoquer la rencontre entre les acteurs du sport et le grand public ;
- Articuler le projet sportif avec une action culturelle et/ou de développement durable ;
- Faire l'objet d'une démarche partenariale (associations, collectivités territoriales ...).

Saint-Jean-de-Luz est labellisée « Terre de Jeux 2024 » depuis mars 2021 pour affirmer son action pour le sport et continuer à la développer aux côtés des acteurs du sport et de l'éducation de la commune. La commune souhaite déposer une demande de subvention de 10 000 € pour les actions Terre de Jeux 2024 menées dans la commune dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt (AMI).

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à déposer une demande de subvention de 10 000 € au Département,
- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Petite enfance, jeunesse et éducation* » du 21 mars 2024,
- Autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à déposer une demande de subvention de 10 000 € au Département,
- Autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les actes afférents.

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

